Violence de la direction de l'info, la justice ne dégagera pas !

Communiqué • 18 décembre 2025

« Je vais tout faire pour te faire dégager ».
C'est ainsi que le 6 juin dernier la violence managériale avait débarqué au grand jour à la rédaction nationale.
« Je vais tout faire pour te faire dégager », c'est la menace prononcée par la directrice adjointe de l'information à l'encontre de celle qui était à l'époque directrice des ressources humaines de l'information et des sports.
La raison ? La DRH refusait les kabbales et les cabinets noirs pilotés par cette même directrice adjointe contre des journalistes, des techniciens et des personnels administratifs de la direction de l'information.

Ce dossier est désormais enterré.

Pour protéger sa cadre de l'inévitable sanction qui la menaçait, la même que celle qui tombe sur tous ceux qui font un pas de travers, la porte, la direction vient de disqualifier l'enquête menée par le CSE sur cette agression.
Exit les nombreux témoignages à charge sur les méthodes violentes de la directrice.
Hors champ, le préjudice subi par la DRH, qui a dû quitter l'entreprise.
Aux oubliettes, les souffrances de tous ceux qui travaillent sous le joug de cette direction malfaisante.

La complicité naïve d'une organisation syndicale

Si l'ancienne majorité du CSE (FO a remporté les élections le 3 décembre) n'avait pas (volontairement?) fait fuiter les éléments de l'enquête, la direction n'aurait jamais pu invalider le processus.
Le DRH du siège va jusqu'à parler de vice de procédure et de perte de confiance avec les élus sur ce dossier !!!

A qui profite le crime ?

A la direction de l'info, à la présidence qui la couvre et à ses cogestionnaires depuis dix ans (l'ex-fameuse organisation syndicale majoritaire) avec l'objectif de ne surtout laisser sortir aucune preuve de la cogestion en question et de ses dérives.

L'histoire n'est pas finie

Il y a, vous le savez, une nouvelle majorité au CSE. FO et CGC.
Ce CSE du Siège renouvelé, rafraîchi, assaini, va rapidement voter la reprise de l'enquête et/ou la restitution de l'enquête conjointe.
Le nouveau Secrétaire du CSE Siège a demandé lors du CSE constitutif du 9 décembre que la restitution se fasse en CSE, et demandera en début d'année un CSE Extraordinaire.
Non, Madame la directrice adjointe de l'information vous ne serez pas blanchie.
Il y a des preuves dans ce dossier. Une déclaration d'accident du travail validée par la CPAM et un certificat médical. Il y a des témoignages. Il y a vos autres agissements nuisibles à la rédaction.
Non, la justice ne dégagera pas !